

## **Déclaration de Montréal**

Les Coalitions pour la Diversité Culturelle se sont réunies ces 15, 16 et 17 mars 2007 à Montréal dans le cadre de la 9<sup>e</sup> Assemblée Générale de leur *Comité International de Liaison* (CIL). A cette occasion, elles ont adopté la déclaration suivante :

Nous, Coalitions pour la Diversité Culturelle, nous réjouissons du succès obtenu dans le processus de ratification de la *Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de l'UNESCO. En effet, à ce jour, 54 Etats issus de tous les continents ont d'ores et déjà ratifié le texte.

Prenant acte de cette dynamique exceptionnelle, l'UNESCO devrait annoncer de manière imminente la convocation de la Conférence des Etats parties qui donnera vie à la Convention et élira son comité intergouvernemental.

Ce succès ne fut possible que grâce à la mobilisation continue des professionnels des secteurs culturels et au travail des Coalitions.

Aujourd'hui les 37 Coalitions déjà créées à travers le monde entendent continuer leur combat et en particulier poursuivre la campagne de sensibilisation auprès des Etats qui n'ont pas encore ratifié le texte. Notre objectif à terme est de convaincre autant d'Etats qu'ont pu réunir la Convention sur l'interdiction des mines anti-personnels (152) ou le Protocole de Kyoto (169). Il faudra aussi travailler à assurer une représentation géographique équilibrée des Etats parties.

La Convention n'est évidemment pas une fin en soi. Elle est un instrument au service de la Diversité Culturelle, elle n'aura de valeur que dans la mesure où les Etats la mettront effectivement en oeuvre.

Les Coalitions attendent donc des Etats parties que dès leur première conférence, ils posent les actes nécessaires à la réalisation concrète des objectifs de la Convention. Nous considérons qu'il est en particulier essentiel pour les Etats parties:

1. d'adopter et de mettre en œuvre des politiques culturelles qui répondent aux objectifs, principes et dispositions de la Convention,
2. de mettre rapidement en place le *Fonds international pour la diversité culturelle* et d'assurer à celui-ci des moyens à la hauteur de son objectif ambitieux, le développement des industries culturelles des pays du Sud.
3. de refuser de prendre dans le cadre des négociations commerciales -bilatérales et/ou multilatérales- tout engagement de libéralisation qui constituerait une atteinte au droit, désormais consacré par la Convention, de développer librement leurs politiques culturelles.
4. de reconnaître le rôle la société civile et de l'associer pleinement dans le suivi de la Convention et dans la mise en œuvre des politiques culturelles que celle-ci permet et promeut.

*Comité International de Liaison des Coalitions pour la Diversité Culturelle*

Les situations difficiles que connaissent aujourd'hui les secteurs culturels des pays qui ont acceptés des engagements de libéralisation dans le domaine de la culture dans le cadre d'accords multilatéraux et/ou bilatéraux -comme la Corée du sud est en train de le faire- témoignent de l'importance du combat que nous menons.

Les Coalitions pour la Diversité Culturelle réunies à Montréal sont convaincues que les secteurs culturels doivent poursuivre leur mobilisation pour faire aboutir l'ambition créatrice de la Convention.

Dès lors, nous avons pris la décision de transformer le CIL en *Fédération Internationale des Coalitions pour la Diversité Culturelle*. Nous souhaitons qu'une fois constituée, cette fédération obtienne le plus rapidement possible un statut officiel auprès de l'UNESCO et puisse, au sein de cette organisation comme dans tous les forums où elle le jugera utile, défendre et promouvoir la diversité culturelle.

Nous voudrions conclure en remerciant ceux qui, par leur soutien constant, nous ont donné les moyens de conjuguer nos forces au niveau international : les Gouvernements du Canada et de la France ainsi que ceux du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick et l'Organisation Internationale de la Francophonie. Leur soutien, comme celui de la SOCAN, furent des éléments indispensables pour nourrir la dynamique qui nous porte aujourd'hui et permettre la tenue de cette Assemblée. Nous espérons pouvoir compter sur eux dans nos combats à venir.

La liste des délégués qui ont approuvé cette déclaration est jointe en annexe.

**Fait à Montréal le 17 mars, 2007.**